VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Partage des Héritiers LAPLACE.

Propriétés de Commerce, de Résidence et Vacantes Centrales et de Choix.

Dans les Premier, Deuxième et Troisième Districts.

PREMIER DISTRICT.

RESIDENCE PRINCIERE LAPLACE.

No 3708 RUE DU CANAL,

ENTRE LES RUES TELEMAQUE ET CORTEZ. MESURANT PLUS DE LA MOITIE DU CARRE D'ILET.

ONZE GRANDS TERRAINS.

FAISANT FACE AUX RUES CANAL, CORTEZ ET CLEVELAND.

DEUXIEME DISTRICT.

No 117 RUE DE CHARTRES,

ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE (AUJOURD'HUI IBERVILLE).

BATISSE EN BRIQUES A QUATRE ETAGES, MAINTENANT OCCUPEE PAR LOUIS RUHE, A BAIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1908, A RAISON DE $150.00 PAR MOIS PAYABLE MENSUELLEMENT.

TROISIEME DISTRICT.

COIN

DES RUES CHAMPS-ELYSEES ET DECATUR.

EN FACE DE L'ANCIENNE GARE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN, PRES DU DEPOT DU CHEMIN DE FER SOUTHERN PACIFIC, CHEMIN DE FER DE CEINTURE, ETC.

POUR UNE FABRIQUE, PAS DE SITE SUPERIEUR EN VILLE.

COIN

DES RUES MANDEVILLE ET CHARTRES

DEUX MAISONS DE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES FORMANT UNE PROPRIETE.

SUCCESSION DE VEUVE B. LAPLACE.

No 81,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 12 de juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu par l'Hon. John St Paul, juge de la dite cour, Division C, le 6me jour de mai 1907, et signé par lui le Dix mai 1907, sur la pétition de la majeure partie des copropriétaires pour un partage dans les procédures intitulées Succession de "Veuve B. Laplace" No 81,683 du dossier de ladite cour.

PREMIER DISTRICT.

1° Une certaine grande portion de terre (mesurant plus que la moitié de l'ilet) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet Numéro 781, bornée par les rues CANAL, TELEMAQUE, CORTEZ et GASQUET (maintenant Cleveland) désigné comme lot Numéro 12 sur un plan d'arpentage par D. E. Seghers et fils, daté le 6 avril 1907, formant les coins des rues Canal et Télémaque et de Cleveland et Télémaque, et mesurant d'après ledit plan et arpentage cent quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes (141 pieds 7 pouces et 4 lignes) de face à la rue CANAL, sur une profondeur de trois cents dix neuf pieds huit pouces et six lignes (319 pieds 8 pouces et 6 lignes) et une façade à la rue CLEVELAND de cent quarante et un pieds, sept pouces et quatre lignes (141 pieds 7 pouces et 4 lignes)

Les améliorations comprennent la résidence principale élevée de terre, connue comme la résidence "Laplace" retirée à peu près cinquante pieds du trottoir élevée environ huit pieds sur pilliers en briques ayant au premier étage lumière électrique, gaz, hydrant, gaz pour poêles dans la maison et eau froide et chaude dans les chambres. Les ouvertures sont abritées contre les moustiques; dans le rez de chaussée 3 grandes chambres. Dans la chambre principale galerie devant et derrière, grand vestibule dans le centre, deux grands salons et rotonde d'une grandeur extra, salle à manger avec office de sommelier, contenant un riche vaisselier en noyer et évier émaillé, chambre à réception et trois chambres à coucher, deux chambres à bain avec lieux à l'anglaise, bâtisse à deux étages attenant à la maison principale avec cuisine, chambre à provisions, deux chambres extra et une chambre à bain et cinq chambres au second avec galerie sur chaque étage; trois grandes citernes sur fondations solides en briques, jardin artistement distribué, arbres fruitiers, remise et écurie combinées, une petite bâtisse avec deux chambres; une autre bâtisse avec une chambre, deux petites citernes et une cour à poulies. Sans contredit cette propriété est une des plus jolies et la mieux distribuée en ville pour le confort. Les acheteurs en perspective sont instamment priés de visiter la propriété entre une et deux heures P. M., munies de cartes des encanteurs. Les installations de gaz et les chandeliers en cristal dans toute la maison, et une grande armoire en cèdre, ne sont pas à vendre et ne sont pas inclus dans la vente.

2° Onze certains lots de terre, situés dans le même district et carré de l'ilet que la propriété ci dessus décrite, désignés par les numéros un à onze inclusivement, sur le plan d'arpentage déjà mentionné, par D. E. Seghers et Fils, arpenteurs et mesurant d'après ledit plan et arpentage comme suit, à savoir—le lot numéro un commence à une distance de cent quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes de la rue TELEMAQUE, et mesure trente trois pieds dix pouces et trois lignes (33 pieds 10 pouces et 3 lignes) de face à la rue CANAL, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 2 et 3 faisant face à la rue du CANAL, mesurent chacun les mêmes dimensions que le lot numéro un; le lot numéro quatre forme l'encoignure des rues CANAL et CORTEZ, et mesure trente trois pieds dix pouces et quatre lignes (33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue du CANAL, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 5 et 6 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue CORTEZ sur une profondeur de cent trente cinq pieds cinq pouces et cinq lignes (135 pieds 5 pouces 5 lignes) entre lignes parallèles; le numéro 5 commençant à une distance de 125 de la rue du CANAL. Les lots numéros 7 et 8 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes (32 pieds 5 pouces et 4 lignes) de face à la rue CORTEZ sur une profondeur de cent cinq pieds (105 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 9 et 10 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et 3 lignes (32 pieds 5 pouces 3 lignes) de face à la rue CORTEZ sur une profondeur de cent cinq pieds (105 pieds) entre lignes parallèles le lot numéro 10 formant le coin des rues CORTEZ et CLEVELAND. Le lot numéro 11 est à une distance de 105 pieds de la rue CORTEZ et mesure trente pieds cinq pouces cinq lignes (30 pieds 5 pouces 5 (lignes) de face à la rue CLEVELAND sur une profondeur de cent vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes (129 pieds 9 pouces 6 lignes) entre lignes parallèles.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont une subdivision de la propriété que la défunte Mme Marie Eugénie Sauvage veuve de Bazile Laplace Sr, a acquis par achat du Dr Raymond Sauvage, d'après un acte passé pardevant Antoine Dorioocurt, ancien notaire en cette ville, le 29 mai 1893 et dûment enregistré au Bureau des aliénations de cette paroisse dans le livre No 150, page 452.

DEUXIÈME DISTRICT.

3e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues CANAL, DOUANE, maintenant IBERVILLE, CHARTRES et le PASSAGE DE LA BOURSE, désigné comme le lot No deux (2) sur un plan de C. A. De Armas député voyer général, déposé dans le bureau de Théo Guyot, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro trois cent quatre. Le dit lot mesure en mesure américaine, vingt pieds de face à la rue CHARTRES (20) quatre vingt dix sept pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue du CANAL quatre vingt seize pieds quatre pouces et sept lignes (96 4 7") de profondeur sur le côté le plus rapproché à la rue DOUANE (maintenant IBERVILLE) et dix neuf pieds cinq pouces (19 5") de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprenant la bâtisse élégante en briques à quatre étages No 117 rue de Chartres, maintenant occupée par Louis Ruhe, et vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1908, à raison de $150.00 par mois payable mensuellement.

Etant la même propriété que ledit défunt Bazile Laplace, Sr., a acquit par achat de Isidore Reinhard d'après un acte pardevant Edouard Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 27 avril 1869 et enregistré au Bureau des Aliénations de cette paroisse, livre quatre vingt dix sept (97) pages trente huit et trente neuf (38 et 39).

TROISIEME DISTRICT.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant, situées dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues CHAMPS ELYSÉES, MARIGNY, CHARTRES et DECATUR (anciennement Victoires), laquelle portion de terre forme l'encoignure des rues CHAMPS ELYSÉES et DECATUR et mesure cent dix sept pieds trois pouces et quatre lignes (117 pieds, 3 pouces, 4 lignes) de face à la rue CHAMPS ELYSÉES, sur une profondeur et façade à la rue DECATUR de cent vingt sept pieds dix pouces entre lignes égales et parallèles. Laquelle portion de terre est composée de quatre lots ou portions de terre que ledit défunt Bazile Laplace Sr a acquis par achat d'après trois actes séparés, comme suit: Un desdits lots de la succession de Mme L A Caldwell, d'après un acte pardevant Edward Barnett, ancien notaire, le 14 mai 1858, et enregistré dans le Bureau de cette Paroisse dans le livre No 77 page 16; un autre lot à une vente le 13 octobre 1883 par Thomas Duffy shérif Civil pour la paroisse d'Orléans, dans le procès de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel. No 9.256 du Dossier de ladite Cour, le tout d'après l'acte de vente dudit shérif, daté le 29 octobre 1883, enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette paroisse, livre 120, page 550, et enregistré aussi dans le Bureau des greffiers de ladite Cour, livre No 4, pages 141 142, 143, 144; et les deux autres lots de la succession de Louis Fix, d'après l'acte pardevant John B. Legier, notaire en cette ville, le 16 juillet 1864, enregistré dans le bureau des Aliénations de cette paroisse, livre No 121, page 28.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse en briques à trois étages divisée en magasins et appartements bien connus comme "LA RANGEE CALDWELL".

5e Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues MANDEVILLE, ESPAGNE, ROYALE (anciennement Casacalvo) et CHARTRES (anciennement Moreau) ledit portion de terre forme le coin des rues MANDEVILLE ET CHARTRES et mesure trente sept pieds cinq pouces et six lignes [37' 5" 6"] de face à la rue Mandeville sur une profondeur [63' 11" 3"'] plus ou moins entre lignes parallèles d'après un croquis de Pilié et De Pouilly. Laquelle propriété a été acquise par feu Bazille Laplace Sr., par achat de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après l'acte pardevant Edgar Grima, notaire publique en cette ville, le 10 du mois de mai 1883, et enregistré dans le Bureau des aliénations de cette Paroisse, Livre Numéro 120, Page 10.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques, la maison du coin ayant deux [2] chambres au rez de chaussée, et vestibule et une chambre dans la bâtisse du fond avec lieux d'aisance et citerne, et au premier deux grandes chambres et une pente, et vestibule et une chambre dans la bâtisse du fond avec lieux d'aisance; la propriété adjoignante contient un rez de chaussée et deux étages contenant une grande chambre dans le rez de chaussée et deux chambres, cabinet et lieux d'aisance au second. Deux chambres, cabinet et lieux d'aisance au troisième, aussi bâtisse dans le fond contenant deux chambres, hydrant dans la cour.

Conditions—Une demie ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurités dans les actes de vente. Les acquéreurs devant assurer les améliorations au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets, et de assumer le paiement des taxes de 1907 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et ne devant avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, N. P., aux frais des acquéreurs.

Chas J. Théard, Gus A. Llambias, avocats.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 12

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRÉS DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 80,940—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 29 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 15 avril 1907, jugement signé en pleine Cour le 19 avril 1907, par l'Honorable T C W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante-sept (57) maintenant désigné par le Numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante-quatorze (74) maintenant désigné par le Numéro municipal 5033 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edingberg.

3° Le carré d'ilet No soixante dix-huit (78) maintenant désigné par le Numéro municipal 5028 étant le carré fractionnel et borné par la Place Amsterdam, les rues Rabbits et Edingberg et une rue inconnue qui le sépare du carré No 79.

4° Le carré d'ilet No soixante dix neuf [79] maintenant désigné par le No municipal 5029, étant le carré fractionnel et borné par les rues Mexico, Rabbits et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci dessus nommée, le séparant de l'ilet No 78.

5° Le carré d'ilet No cent quatre [104] désigné par le No municipal 4814, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilet No cent vingt cinq [125] désigné par le No municipal 4660, borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'ilet No cent vingt six [126] maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes—Comptant sur adjudication.

Pour les mesures voir les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant Rose E. Breazeale, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 avril—28—mai 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1710 RUE NOUVELLE-ORLEANS.

Victor Carrano vs Edith Jacques Watson et al.

No 82 005—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 29 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div D, lu et rendu en pleine Cour le 19 avril 1907, et signé en pleine Cour le 25 avril 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre dans le Troisième district ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le carré d'ilet No 766 borné par les rues Nouvelle-Orléans, Derbigny et Roman et les avenues St Bernard et Loadres, désigné par le lot X d'après un croquis d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer, daté le 6 mars 1907 et mesure 32 pieds 2 lignes de face à la rue Nouvelle Orléans, 37 pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté de la rue Derbigny et 70 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une première profondeur sur le côté de la rue Roman, de là le dit lot s'élargit 2 pieds, 4 pouces, 2 lignes, de là il s'étend sur une seconde profondeur de 65 pieds 11 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 15.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1907, aussi l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et déposer 10 0|0 avec l'encanteur pour lier la vente.

28 av—28—mai 5 12 19 26 29

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—Deux Cottages Double et un Simple.

Bien situés pour être loués, Nos 2812-14 rue Melpomène, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté.

Nos 2715-17 rue Félicité, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté. No 2810 rue Melpomène, entre les rues Clara et Willow, contenant 4 chambres.

Succession de Patrick Grady et ux femme, Mme Catherine Brady, No 81,799 — Cour Civile de District — Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, le 23 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 avril 1907 et signé en Cour ouverte le 19 avril 1907, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci après, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Willow, [autrefois Martin], et Clara, et le Chemin Félicité; ledit lot est désigné par le No quatre [4] sur un plan fait par C. A. de Armas, voyer, daté le 15 février 1866, et déposé en l'étude de William Shannon pour référence, d'après ledit plan ledit lot mesurant trente et un [31] pieds, sept pouces [7] de face à la rue Melpomène, trente deux pieds [32], cinq [5] pouces, et trois [3] lignes de largeur dans le fond par en dit sept [117] pieds, six [6] pouces et cinq [5] lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clara et cent dix [110] pieds un [1] pouce et cinq [5] lignes le séparant du lot No cinq [5].

Les améliorations comprennent un cottage double, contenant de chaque côté 3 chambres, connu comme les Nos 2812-14 rue Melpomène.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, etc., situé dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Felicité, Melpomène, Clara et Willow [autrefois Martin], désigné par le No vingt cinq [25] sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 10 mai 1860, et déposé en l'étude de C. E. Forsier, alors un notaire, comme plan No 48, et mesurant d'après ledit plan trente deux [32] pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne de face à la rue Félicité, la même largeur dans le fond, par une profondeur de quinze [15] pieds cinq [5] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne du lot No 26, et quinze [15] pieds [4] pouces sur la ligne du lot No 24.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme les Nos 2715-17 rue Félicité, et contenant 3 chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 419, borné par les rues Melpomène, Clara, Willow (autrefois Martin) et le Chemin Félicité, mesurant trente et un (31) pieds sept (7) pouces de face à la rue Melpomène sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clara et cent dix sept (117) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Willow par une largeur sur la ligne du fond de trente deux [32] pieds cinq [5] pouces trois [3] lignes. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2810 rue Melpomène, contenant quatre chambres. Les propriétés premièrement et deuxièmement décrites seront vendues comme une seule.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans en montants égaux, les billets devant porter intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente et devant payer toutes les taxes pour l'année 1907.

Les actes de vente pardevant Edouard F Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Bureau No 322 rue Baronne.

21 avril—21 28—mai 5 12 19 23

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, Nos 2209 2211 RUE BOURBON.

VENTE EN PARTAGE, ANTHONY PRATS ET AL. VS LES MINEURS JOHANNA ET JAMES MARI.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 82 07d.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union. JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre et jugement rendu le 1er mai 1907, et signé le 7 mai 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon Touro, Claiborne et Robertson, et mesure en mesure française 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire; et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour le compte de qui cela peut concerner sous l'autorité de l'acte 167 de 1898.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet. Il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 24 mai 1907 à 10:30 heures a. m., à l'entrepôt Riverside, 525 et 527 rue St Peter, (Delta Warehouse Company Ltd., Propriétaires).

Un wagon chargé de "Pink Beans". Conditions—Comptant.

12 mai—12 19 23 24

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Bourbon

Petite bouteille..... 25c.
Grande " ..... 50c.

VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

22 22

LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante de Edouard Maignan.

No 81,306—Cour Civile le District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 19 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 15 mai 1907, pour le compte de la succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Quinze lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ancien Faubourg Clouet, District Douzan, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet No 1007 (anciennement l'ilet No 48 du Faubourg Clouet District Douzan) borné par les rues Piété, Désiré, Johnson (anciennement Célestine) et Grant (anciennement Genius), d'après un plan par Edgar Pilié, arpenteur, le 14 décembre 1906, annexé à l'inventaire de la susdite succession par James B. Grinnage, notaire, lesquels lots mesurent d'après ledit plan comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Piété et Johnson (anciennement Célestine) 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson (anciennement Célestine) de 120 pieds. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos 12 et 13 mesurent chacun 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Grant (anciennement Genius), 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Johnson (anciennement Célestine) 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Les dits lots de terre sont composés de la totalité des lots originaux Nos 1 à 12 inclusivement désignés sur un plan de Louis Pilié, arpenteur, le 17 mai 1833 déposé avec Carlisle Pollock ancien notaire de cette Paroisse laquelle propriété a été acquise par le dit Edouard Maignan par achat de André Dubuch, par acte pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire, le 19 février 1857 enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette Paroisse, livre 70, pages 600 et 601.

2° Sept lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1, 2, 3, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 1226 [anciennement l'ilet No 48 de l'ancien faubourg Franklin], bornés par Marigny, Mandeville, Rochebleve [anciennement Vertu], et Dorgenois [anciennement Magistrat] sur un plan déposé avec — Tureaud, ancien notaire, comme plan No 24, lesquels lots mesurent d'après ledit plan, comme suit: le lot No 1 formant l'encoignure Marigny et Rochebleve [anciennement Vertu] 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur et une façade à la rue Rochebleve [anciennement Vertu] de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rochebleve [anciennement Vertu] sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les lots Nos 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles; laquelle propriété a été acquise par ledit Edouard Maignan par acte et de André Dubuck d'après un acte devant K. G. Gottschalk, ancien notaire le 19 février 1857, enregistré dans le Bureau des aliénations, livre 70, pages 600 et 601.

Termes—Comptant sur adjudication

Actes de vente par devant J B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E T. Florance, avocat

19 mai—19 26—juin 2 9 16 19

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 mai 1907 et signé en cour ouverte le 13 mai 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Margaret E. Hooke vs Prudential Realty Co. Ltd. No 81,538 du dossier de la dite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 344, borné par les rues Lafayette, Liberté, Perrilliat et Howard, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, 70 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Howard, et 71 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Liberté, et 32 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, étant le lot No 4, d'après le plan annexé à un acte pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, et daté le 15 avril 1886, et d'après le quel ledit lot est à une distance de 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Lafayette et Howard. Les bâtisses là-dessus sont désignées par le No municipal 1422 rue Lafayette.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J B. Rosser Jr, Johnson Armstrong, avocats.

1e mai—19 26—join 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois à un étage et terrain extra,

Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mai 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Elizabeth Iver (ou Eyer) veuve décédée de John Gollar, No 81,546 du dossier de ladite Cour, Division B, et la succession de John Gollar, No 81,583 du dossier de ladite Cour, Division A, consolidées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman, contenant quatre chambres de chaque côté. Sur un côté se trouve un terrain extra. Le terrain est décrit comme deux certains lots appartenant à une moitié non divisée dans chaque succession, et situés dans le nouveau faubourg Marigny, troisième municipalité de cette ville, et désignés par les Nos un et deux de l'ilet (ancien No 52) maintenant 771 étant borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Prosper, maintenant Derbigny, Union, maintenant Touro, et Solidelle maintenant Roman, et mesurant chacun en mesure anglaise, trente deux [32] pieds deux [2"] lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt deux [122] pieds onze [11"] pouces et six [6"'] lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits et dépendances y appartenant

Dans un bon voisinage, près des lignes des chars.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance en deux parties égales payable en 1 et 2 ans, après la date par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. La propriété devant être conservé, assurée, et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1907 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. L'acquéreur devant payer tous les frais de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire.

R. H. Browne avocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.

1 déc—dim mar jeu—ly

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sami

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS.

SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.,

142 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

613.....RUE ROYALE.....313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont sollicités

PHONE MAIN 4360.

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital.....$ 500,00 00
Actif.....1,145,024 41
Surplus sus.....310,910 00

CHARLES JANVIER, Président. R. R. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation.....$4,613,509 F
8 jan.—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871.....$3,239,001 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872.....$1,429,720

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commerce.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
GUSTAVE R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

Oavril—1an—JeuDimMar